

DÉCISIONS RELATIVES AUX MÉTHODES DE RÉPARTITION DES COÛTS DU DISTRIBUTEUR

Méthode de répartition	Décision	Description
Méthodologie	D-2003-093, p.143-144 D-2006-034, p.61	Établissement d'une méthode en trois étapes : classement par fonctions, classement par composantes et répartition par catégories de consommateurs Classement selon quatre fonctions : Production, Transport, Distribution et Services à la clientèle Nécessité d'un arbitrage judicieux entre le niveau d'analyse de la causalité des coûts et la simplicité des méthodes qui pourrait engendrer un biais méthodologique important Attribution directe des coûts privilégiée chaque fois que les données le permettent et que l'exercice n'exige pas d'efforts démesurés Reflet d'un niveau de précision suffisant, tout en tenant compte de la disponibilité des données, et affiner ou modifier certaines des méthodes proposées dès que les données de base deviennent disponibles Nécessité de rendre aisée la comparaison des coûts et de leur répartition entre les différentes catégories tarifaires dans le temps Reflet des changements concernant les structures de coûts ou les changements organisationnels
Classement par fonctions		
Facteurs de classement	D-2003-093, p.156 D-2005-034, p.124	Nécessité des explications détaillées et chiffrées sur les facteurs de classement Utilisation adéquate de l'information financière des systèmes de gestion pour effectuer le classement par fonctions et sous-fonctions
Coûts nets liés aux sorties d'actifs (fonction 54)	D-2007-012, p.63	Attribution directe par fonctions et répartition selon les immobilisations nettes par sous-fonctions de distribution
Taxes sur les services publics	D-2005-034, p.118	Attribution directe par fonctions et répartition selon les immobilisations nettes par sous-fonctions de distribution

Méthode de répartition	Décision	Description
Frais corporatifs	D-2005-034, p.120	Répartition de la portion ressources humaines en fonction de la masse salariale ; excédent réparti selon les charges brutes directes à 50 % et les immobilisations nettes à 50 %
Gestion des abonnements	D-2004-047, p.119 D-2005-034, p.121	Dégroupement de la fonction Gestion des abonnements en huit sous-fonctions Répartition de la sous-fonction Relations avec le milieu selon les GWh
Partage entre la moyenne et la basse tension	D-2003-093, p.156 D-2004-047, p.113 D-2006-034, p.59	Reflet d'une causalité des coûts autre que celle du réseau de taille minimale Méthodologie basée sur un historique de l'inventaire des équipements Utilisation des coûts unitaires correspondant à l'année d'installation des équipements pour établir le coût des équipements installés
Classement par composantes		
Facteurs de classement	D-2003-093, p.161-162	Facteurs inducteurs des coûts de distribution et des services à la clientèle basés sur les composantes puissance, abonnement et spécifique Classement, de façon spécifique, des services à la clientèle et de la fonction Branchement en abonnement ; des postes et centres d'exploitation en puissance ; de l'éclairage public et de la fonction Vente et commercialisation
Réseau de taille minimale (RTM)	D-2003-093, p.162 D-2005-034, p.119-120	Utilisation du RTM pour le classement par composants du réseau de distribution, sous réserve d'une part de puissance dans la composante abonnement du RTM Utilisation des indices Handy-Whitman comme indices d'inflation Application d'une moyenne des coûts unitaires de remplacement pour lisser les résultats Application d'un déclencheur de 3 % ou d'une révision aux cinq ans Utilisation des abonnements avec multiplicateurs pour répartir la composante abonnement du RTM

Méthode de répartition	Décision	Description
Répartition des coûts de fourniture		
Profils et caractéristiques de la consommation	D-2003-093, p.147	Ajustement des profils de consommation tenant compte des interruptions
Coûts de l'électricité patrimoniale	D-2002-221	Formule utilisant des caractéristiques de consommation de chaque catégorie de consommateurs basée sur le facteur d'utilisation (FU)
	D-2003-093, p.20	Coût correspondant à l'addition des produits des volumes par le coût alloué à ces catégories de consommateurs
	D-2005-034, p.130	Ajustement du coût et du volume en fonction du taux de pertes en vigueur
	D-2014-037, p.141	Modification de la méthode de répartition du coût de fourniture patrimoniale par catégories de consommateurs afin de refléter, d'une part, l'indexation du coût de l'électricité patrimoniale et, d'autre part, l'exemption accordée aux grands clients industriels et aux contrats spéciaux
Coûts de l'électricité postpatrimoniale	D-2005-034, p.131-133	Recours à des méthodes de répartition différentes pour des blocs d'approvisionnements différents permis par la <i>Loi sur la Régie de l'énergie</i> Primauté du critère de causalité sur le critère de simplicité Nécessité de refléter la stratégie d'approvisionnement du Distributeur Méthode globale acceptée pour le dossier tarifaire 2005-2006 (R-3541-2004), bien qu'elle ne reflète pas adéquatement la causalité des coûts
	D-2006-034, p.67-68	Méthode globale acceptée pour le dossier tarifaire 2006-2007 (R-3579-2005)

Méthode de répartition	Décision	Description
Coûts de l'électricité postpatrimoniale (suite)	D-2007-012, p.65-74	<p>Nécessité que le profil patrimonial respecte celui du décret 1277-2001 du gouvernement du Québec et les volumes mentionnés au décret 790-2006</p> <p>Reconnaissance que la confidentialité, sans être un obstacle à l'utilisation de la méthode horaire, représente une contrainte additionnelle</p> <p>Rejet de l'utilisation d'un signal de coût de puissance qui ne correspond pas à la réalité du marché d'approvisionnement de court terme du Distributeur</p> <p>Répartition selon l'approche horaire sans ajustement pour inclure un signal de prix en puissance</p> <p>Signal de coût de puissance de la méthode horaire plus près du coût anticipé dans le plan d'approvisionnement et sur les marchés que la méthode du facteur d'utilisation (FU) proposée par le Distributeur</p> <p>Évaluation de toute proposition visant à alléger l'application de la méthode horaire, sans modifier sa capacité à refléter la causalité des coûts et l'évolution de la stratégie d'approvisionnement et des profils de consommation</p>
	D-2010-022, p.119	Répartition des coûts selon la méthode horaire
Tarifs de gestion de la consommation et d'énergie de secours	D-2004-047, p.109	Répartition des coûts de transport et de distribution des tarifs de gestion de la consommation, dont le tarif BT, sur la base de leur absence en période de pointe
	D-2005-034, p.117	Répartition des coûts du tarif BT et des autres tarifs de gestion de la consommation sur la base de leur conception tarifaire
	D-2006-034, p.62	Identification du compte de frais reportés du tarif BT sur une ligne distincte
	D-2007-012, p.62	Répartition du compte de frais reportés du tarif BT sur la base d'une attribution directe du compte de frais reportés et de son amortissement sur une ligne distincte

Méthode de répartition	Décision	Description
Répartition des coûts de transport		
Coûts de la charge locale	D-2003-093, p.150	Répartition selon la pointe coïncidente
	D-2008-024, p.75	Répartition selon la méthode par fonctions
Compte de frais reportés de transport	D-2008-024, p.75	Répartition en proportion des coûts de la charge locale et à l'aide des facteurs de répartition de l'année en cours
Compte d'écart des revenus de point à point	D-2009-016, p.74	Répartition en proportion des coûts de la charge locale et à l'aide des facteurs de répartition de l'année en cours
Contributions aux projets de raccordement et aux postes de départ privés	D-2008-024, p.75	Répartition basée sur les mêmes fonctions que celles de la charge locale
Répartition des coûts de distribution et de services à la clientèle		
Coûts de puissance	D-2003-093, p.166	Utilisation du critère de la pointe non coïncidente
Coûts d'abonnement	D-2006-034, p.59	Utilisation des locaux vacants dans le critère de répartition
Coûts de branchements	D-2003-093, p.167	Rejet de la répartition selon le critère du nombre d'abonnements car la causalité des coûts insuffisamment reflétée
	D-2004-047, p.110	Répartition basée sur un critère pondéré de la valeur des branchements par catégories de consommateurs
	D-2005-034, p.121	Utilisation du nombre d'abonnements sans multiplicateur
Charge d'amortissement	D-2006-034, p.58-59	Attribution directe de la charge d'amortissement selon les rubriques de la base de tarification
Encaisse	D-2005-034, p.121	Séparation des rubriques achats d'électricité et achats de service de transport

Méthode de répartition	Décision	Description
Coût des groupes électrogènes de secours	D-2005-034, p.118	Répartition basée sur le coût de fourniture excluant le rabais des contrats spéciaux
Usage interne et de la consommation des chantiers	D-2005-034, p.118	Attribution directe
Revenus autres que ceux de la vente d'électricité	D-2006-034, p.59	Présentation des autres revenus de façon distincte des charges
Coût des réseaux autonomes	D-2005-034, p.115-116	Méthodologie qui respecte essentiellement les hypothèses et les règles qui s'appliquent au réseau intégré Coût de production réparti en fonction de la formule de l'électricité patrimoniale adaptée aux caractéristiques des réseaux autonomes
Alimentation de Schefferville	D-2008-024, p.72	Répartition des montants liés au contrat de location-acquisition à la fonction Production des réseaux autonomes
Frais de recherche et de développement	D-2008-024, p.72	Répartition selon les immobilisations nettes par sous-fonctions de distribution
Interventions en efficacité énergétique du Distributeur et programmes et activités de Transition énergétique Québec (TEQ, anciennement BEIÉ et AEÉ)	D-2004-047, p.120 D-2007-012, p.62-63 D-2008-024, p.79 D-2010-022, p.120	Méthode provisoire de répartition en fonction du coût de fourniture excluant le rabais des contrats spéciaux Répartition des coûts des interventions en efficacité énergétique liées aux réseaux autonomes sur la base d'une attribution directe Rejet de la méthode basée sur les coûts évités ; attribution directe des coûts aux catégories de consommateurs Répartition des coûts de TEQ (anciennement AEÉ) conforme à la décision rendue dans le cadre de l'étude du Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (décision D-2009-046 du dossier R-3671-2008)

Méthode de répartition	Décision	Description
Répartition des comptes de frais reportés		
Compte de nivellement pour la température	D-2007-012, p.22-23	Utilisation d'une moyenne des parts de volumes de chauffage et de climatisation à partir d'un échantillon de clients
	D-2008-024, p.72	Reflet, dans la méthode de répartition, des montants du compte cumulés et répartis par catégories de consommateurs
Compte de <i>pass-on</i>	D-2005-034, p.50	Cumul des informations des écarts mensuels par catégories de consommateurs
	D-2007-012, p.16	Exigence d'un niveau de détail (équivalant à celui soumis au dossier R-3610-2006) par catégories de consommateurs dans les dossiers tarifaires et les rapports annuels
	D-2007-012, p.18-19	Calcul des écarts sur une base annuelle et non mensuelle Intégration des modalités du traitement de fonctionnement et de dispositions proposées
	D-2008-024, p.14	Absence de distinction des écarts dus aux aléas climatiques et de la demande dans le compte de <i>pass-on</i>
	D-2008-024, p.15-17	Ajustement du facturé/livré dans le calcul Ajustement du revenu unitaire dans le calcul Fusion du compte de frais reportés de l'option d'électricité interruptible et du compte de <i>pass-on</i>
Compte de frais reportés pour les coûts de combustible	D-2010-022, p.40	Répartition des écarts de coûts de combustible selon les facteurs de répartition en vigueur au moment de leur imputation
Compte de frais reportés relatif au tarif de maintien de la charge	D-2010-022, p.45	Attribution directe des montants du compte de frais reportés relatif au tarif de maintien de la charge à la clientèle du tarif L

Méthode de répartition	Décision	Description
Impact des changements méthodologiques sur les indices d'interfinancement		
Ratio d'interfinancement et balise de référence	D-2003-093, p.185	Maintien de l'interfinancement au niveau de référence établi sur les données de l'année 2002 Utilisation du ratio HQD comme balise pour suivre l'évolution de l'interfinancement
	D-2003-093, p.187	Exclusion, dans le calcul de l'interfinancement, des tarifs de gestion de la consommation et d'énergie de secours ainsi que les contrats spéciaux
Méthode de suivi	D-2005-034, p.123	Méthode excluant les modifications méthodologiques de la répartition des coûts lorsque les indices d'interfinancement sont comparés
	D-2006-034, p.68	Méthode de suivi de la balise de référence, à partir de l'année de référence, en enlevant les effets climatiques des données sous-jacentes, en intégrant les décisions passées de la Régie, et en séparant les impacts des changements méthodologiques des effets prix/coût/volume
	D-2007-012, p.94	Abandon du suivi de la balise de référence